

Forlane

pour flûte et piano

Thomas DELCLAUD

OUVRAGE PROTÉGÉ
PHOTOCOPIE INTERDITE
Même partielle
(Loi du 11 mars 1957)
constituerait contrefaçon
(Code Pénal, Art.425)

Avec grâce, charme et légèreté ♩ = 60 circa

Flûte

Piano

mf sfz mf sfz

mf p mf p

5

mp mf f ff

mf p mf f

9

f ff

mf